



P.V. du Conseil communal du 29 mars 2018

Présents : M. Michel HARDY, Bourgmestre-président,
MM. Mathieu ROSSIGNOL, Denis COLLARD, Roger FRANCOIS, Marie-Line HOLTZHEIMER, Echevins, Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS.
MM. Philippe PIGNOLET, Christel PIERSON, Francine PONCELET, Philippe GOTAL, Philippe KLELS, Pierre DOFFAGNE, Serge MOUZELARD, Manu WAUTHIER, Anne SERVAIS, Léon COLLIN, Dominique ROISEUX, Jean-Pierre GRAISSE, Alain NOEL, Conseillers.
Marie-France ROBINET, Directrice générale.

Absents : Madame Vinciane PIERRARD et Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, excusés.

La séance est ouverte à 20h00.

N° 42 : Approbation du P.V. de la séance du 01.03.2018

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Monsieur Philippe GOTAL indique que selon lui, il fallait déduire 80 et non 85 ha dans le point 33.
Monsieur HARDY précise qu'il s'agissait bien de 85 ha.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

N° 43 : Arrêtés de police du Bourgmestre

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Prend acte des arrêtés de police pris par le Bourgmestre, à savoir :

- Le 07.03.2018 : Course de caisses à savon à Rossart le dimanche 29 avril 2018.
- Le 14.03.2018 : Course cycliste à Jehonville organisée par l'ASBL Club Ardenne-Gaume le 02 avril 2018.
- Le 22.03.2018 : Partie rue des Chasseurs Ardennais à Bertrix : circulation alternée à partir du 23/03/2018 – Construction de 2 immeubles à appartements sprl IMMO NANNAN.
- Le 28.03.2018 : Brocantes Place des 3 Fers d'avril à octobre 2018.
- Le 28.03.2018 : Journée Portes Ouvertes ARSENAL des POMPIERS de Bertrix, le dimanche 30/09/2018.
- Le 29.03.2018 : Interdiction de stationnement sur la Place des 3 Fers le 12/05/2018 – « L'Echappée : Place du partage... ».

N° 44 : Approbation des comptes 2017 de la Fabrique d'église d'Orgeo

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2017 de la Fabrique d'Eglise d'Orgeo :

RECETTES : 23.654,85 €
DEPENSES : 12.389,66 €
BONI : 11.265,19 €

N° 45 : Centre Sportif communal - comptes 2017 : approbation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2017 du Centre Sportif communal, arrêtés par l'Assemblée Générale en date du 28.03.2018 :

ACTIF – PASSIF : 796.034,92 €

RECETTES : 836.607,68 €
DEPENSES : 851.638,23 €
MALI : 15.030,55 €

Monsieur Alain NOEL entre en séance.

N° 46a : Comptes 2017 de l'Asbl BERTRIX-INITIATIVES

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Messieurs ROSSIGNOL et WAUTHIER, intéressés, se retirent.

Vu les comptes 2017 de l'Asbl BERTRIX-INITIATIVES ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,
Sur proposition du Collège communal,
Par 4 abstentions (Ph. KLELS, C. PIERSON, Ph. GOTAL et D. ROISEUX)
et 11 oui, approuve comme suit les comptes 2017 de l'ASBL BERTRIX-INITIATIVES :

Actif – Passif : 69.588,80 €

RECETTES : 256.159,76 €
DEPENSES : 247.159,61 €
Boni : 9.000,15 €

N° 46b : Budget 2018 de l'Asbl BERTRIX-INITIATIVES

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Vu le budget 2018 de l'Asbl BERTRIX-INITIATIVES ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,
Sur proposition du Collège communal,
Par 4 abstentions (Ph. KLELS, C. PIERSON, Ph. GOTAL et D. ROISEUX)
et 13 oui, approuve comme suit le budget 2018 de l'ASBL BERTRIX-INITIATIVES :

RECETTES – DEPENSES : 247.550 €
avec une intervention communale de 70.000 €.

N° 47 : Asbl « Au Cœur de l'Ardoise » : octroi d'un subside pour le 20e anniversaire

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide d'octroyer à l'Asbl « Au Cœur de l'Ardoise » un subside d'un montant de 2.500 € à l'occasion de son 20^e anniversaire le 01.07.2018.
Ladite subvention sera liquidée sur base des pièces justificatives.

N° 48 : Plan de cohésion sociale : rapport financier 2017

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le rapport financier 2017 du Plan de Cohésion Sociale.

N° 49 : Achat d'un tracteur agricole pour le service travaux - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 20180022 et le montant estimé du marché "Achat d'un tracteur agricole pour le service travaux", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 99.173,55 € hors TVA ou 120.000,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2018, article 421/743-98, projet 20180022.

Art. 4: Néant.

Art. 5: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

N° 50 : P.C.D.R. : addendum : réhabilitation de la salle « La Bruyère »

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,

A l'unanimité, décide de solliciter un addendum dans le cadre du P.C.D.R. consistant en la réhabilitation de la salle « La Bruyère » en Maison de Village.

N° 51 : Fiche projet et étude de la modernisation de la salle « La Bruyère » : désignation d'un auteur de projet

Le Conseil,

Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve la fiche projet et étude de la modernisation de la salle « La Bruyère ».

N° 52 : Développement de grands équipements structurants au sein du Massif forestier de la Semois et de la Houille – Valorisation de points de vue – Approbation du dossier de demande de subsides et engagement de la prise en charge de la quote-part non-subsidiée des travaux et du suivi opérationnel

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité :

- a. approuve le principe des aménagements prévus et du travail envisagé ;
- b. approuve le dossier de demande de subsides élaboré par IDELUX Projets publics ;
- c. approuve le plan prévisionnel d'investissement au stade d'avant-projet ;
- d. s'engage à prévoir au budget communal la quote-part non subsidiée des travaux et du suivi opérationnel ;
- e. s'engage à maintenir l'affectation touristique des aménagements subventionnés par le Commissariat général au Tourisme pendant un délai de quinze (15) ans prenant cours le 1er janvier qui suit l'année de la liquidation totale de la subvention. Dans le cas contraire, et s'il n'y a pas eu autorisation préalable du Ministre qui a le Tourisme dans ses attributions, il s'engage à rembourser le montant de la subvention perçue ;
- f. s'engage à maintenir un accès ouvert à tous les utilisateurs (non discriminatoire) ;
- g. s'engage à entretenir en bon état les aménagements réalisés ;

N° 53 : Recrutement d'un brigadier par promotion pour le Service Forêt

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. De conférer l'emploi de brigadier au Service Forêt par promotion – échelle C1
2. De fixer comme suit les conditions de promotion
 - Compter une ancienneté minimale de 4 ans dans les échelles D1, D2, D3, avec formation de 150 périodes (dont 21 relatives à la sécurité et 10 à la déontologie) ou compter une ancienneté minimale de 4 ans dans l'échelle D4.
 - Réussir l'examen d'accession au grade de brigadier Service Forêt. Celui-ci consistera en une épreuve orale (20 points) destinée à apprécier la maturité, les connaissances techniques et l'aptitude à diriger du candidat – Minimum requis 12 points.
3. Le jury sera composé de M. le Bourgmestre, de 2 Echevins et de Mme la Directrice générale. Les organisations syndicales seront invitées en qualité d'observateurs.
4. Les candidatures seront adressées sous pli recommandé à la poste, à Monsieur le Bourgmestre, rue de la Gare 38 à 6880 Bertrix pour une date à déterminer par le Collège communal, la date de la poste faisant foi.
5. L'appel aux candidatures sera affiché aux valves communales et sera communiqué à chaque agent susceptible d'être nommé de la manière prévue à l'article 13.

N° 54 : R.E.S.O. : concession d'un bail emphytéotique

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité, décide :

1. d'annuler la convention entre la Commune et la R.E.S. Orgeotoise pour mise à disposition des installations sportives,
2. de concéder par bail emphytéotique les parcelles suivantes sises à Orgeo cadastrées 5^e Div. Son D n° 67/G, 1096/E, 1091/B, 1103/G et 1107/G au Club de Football dénommé Royale Entente Sportive Orgeotoise,
3. le bail emphytéotique sera d'une durée de 50 ans renouvelables,
4. le loyer est fixé à 1 € par an,
5. l'acte sera reçu par Monsieur le Bourgmestre. Les frais seront à charge du bénéficiaire.

N° 55 : R.E.S.O. : adaptation de l'intervention communale dans le cadre des travaux

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité, décide d'inscrire en modification budgétaire 2018 la majoration du subside à octroyer à la R.E.S.O. dans le cadre des travaux de modernisation et extension des installations du football d'Orgeo.

N° 56 : « Espace Jeunes Bertrix » : approbation des statuts

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal ;
A l'unanimité, approuve les statuts de l'A.S.B.L. « Espace Jeunes Bertrix »
tel qu'annexés.

N° 57 : P.C.D.R. : rapport annuel 2017 – ratification

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Vu le rapport annuel de la C.L.D.R. tel qu'élaboré en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie ;

Attendu que ledit rapport a été approuvé en séance de la C.L.D.R. le 14 mars 2018 ;

Sur proposition du Collège communal,
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,
A l'unanimité, approuve le rapport annuel 2017 relatif à l'état d'avancement de l'opération de développement rural.

N° 58 : Rénovation des systèmes de sécurité souterrains à la Morepire "Au coeur de l'Ardoise" - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° Morepire 2018 et le montant estimé du marché "Rénovation des systèmes de sécurité souterrains à la Morepire "Au coeur de l'Ardoise"", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 64.406,00 € hors TVA ou 77.931,26 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3: De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Le Commissariat général au Tourisme, Avenue Gouverneur Bovesse, 74 à 5100 JAMBES.

Art. 4: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2018, MB1, article 562/723-60.

Art. 5: Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire MB1.

Art. 6: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

N° 59 : Opération « Communes Zéro Déchet » : candidature

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité, décide :

Par le dépôt de la candidature, la commune, en cas de sélection de son projet, s'engage à :

- mettre en place une dynamique Zéro Déchet sur le territoire communal, en s'appuyant sur l'accompagnement méthodologique et technique mis à disposition par la Wallonie,
- mettre à disposition du personnel communal pour la gestion, le suivi et la mise en œuvre du projet à hauteur d'au minimum 1/5 équivalent temps plein,
- participer aux rencontres avec les autres communes lauréates : une formation, une visite, réunions de réseau (une fois par an), groupes de travail thématiques,...
- fournir les informations nécessaires en vue de partager et capitaliser les expériences menées par la commune en vue de leur diffusion,
- participer à la communication autour du projet : réalisations de capsules vidéos, interviews pour la télévision locale, contacts presse et média,...

N° 60 : Commission Locale de l'Energie – Approbation du rapport annuel 2017

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Vu le rapport 2017 de la Commission Locale de l'Energie ;

Attendu que le Conseil de l'Action Sociale a pris acte dudit rapport en sa séance du 20.03.2018 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

A l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2017 de la Commission Locale de l'Energie.